

REVISION
DES
TARIFS PERISCOLAIRES
SOISY SUR SEINE
FCPE LES MEILLOTES



Sommaire

INTRODUCTION	3
I – SITUATION ACTUELLE	4
A) EXEMPLES DE TARIFS	4
1) RESTAURATION	4
2) ACCUEILS PERISCOLAIRES	4
B) MODES DE PAIEMENTS	5
1) SOISY SUR SEINE	5
2) ETIOLLES	5
3) SAINT PIERRE DU PERRY	5
II -ANALYSE DES DIFFERENTES PROPOSITIONS	6
A) REDUCTIONS DES DEPENSES	6
1) REDUCTIONS DES POSTES DE DEPENSES HORS SCOLAIRES	6
2) REDUCTIONS DES DEPENSES LIEES A L'ECOLE ET AU PERISCOLAIRE	6
B) AUGMENTATION DES RECETTES	8
1) AUGMENTATION DES RECETTES HORS USAGERS ECOLES	8
2) AUGMENTATION DES RECETTES USAGERS ECOLES/PERISCOLAIRES	8
III– ACTIONS A MENER ?	13
ANNEXE I	15
ANNEXE II	25

INTRODUCTION

La FCPE des Meillottes comprend la délicate tâche à laquelle notre mairie doit faire face avec une diminution de budget de 1 million d'euros. Cette situation va amener la mairie à réduire ses dépenses de fonctionnement mais également augmenter ses recettes. En tant qu'association de représentants de parents d'élèves, il est de notre devoir d'être présents à toutes les réunions de concertation concernant la hausse des tarifs du périscolaire et de participer activement à l'élaboration d'un système juste dans l'intérêt des élèves et de leur famille.

A ce jour, la mairie a déjà mis en place des réorganisations de services et donc engagé des réductions de dépenses.

Dans l'objectif de la troisième réunion de concertation prévue en novembre, nous aimerions obtenir des informations budgétaires complémentaires ainsi qu'apporter des précisions sur les propositions évoquées lors de la dernière réunion du 30 septembre 2015.

Nous proposons dans un premier temps une brève analyse de la situation actuelle en comparant Soisy avec deux villes voisines et des communes d'une population similaire en annexe.

Nous évoquons ensuite certaines propositions faites lors de notre dernière réunion auxquelles nous apportons quelques précisions que nous n'avions pas abordées alors.

Enfin nous concluons par des pistes des réflexions et un bon nombre d'interrogations pour lesquelles nous aimerions avoir des réponses pour la prochaine réunion afin d'avancer sur ce dossier.

I – SITUATION ACTUELLE

a) Exemples de tarifs

Cf. doc en Annexe I pour une comparaison tarifaire plus exhaustive avec des communes voisines ou dont la population est similaire à celle de Soisy.

1) Restauration

COMMUNES	TARIF MAXIMUM en euros
SOISY SUR SEINE	4,71
ETIOLLES	4,47
SAINT PIERRE DU PERRY	4,02

- Pas de tarifs spécifiques pour les familles dont les enfants sont au panier repas à Soisy contrairement à ce qui se fait à Saint Pierre (2,82 euros)
- Pas de distinction de coût pour le repas et l'accueil des enfants, montants pouvant être déduits des impôts pour les enfants de moins de 6 ans.

2) Accueils périscolaires

La liste est non-exhaustive en raison de la complexité des différentes offres pour certaines communes.

COMMUNES	TARIF MAXIMUM en euros				
	Matin	Mercredi	TAP	SOIR	
SOISY SUR SEINE	7h30 -8h30	11h30 13h00	-	=>18h00	=>19h00
	1,46	2,18	-	6,53	8,06
ETIOLLES	1,12/demi-heure				
SAINT PIERRE DU PERRY	7h00 -8h30	12h00 -13h00	15h15/16h=>16h30	=>18h00	=>19h00
	2,91	1,94	1,70	2,91	1,94

Un tarif forfaitaire très avantageux existe pour le périscolaire (accueil du soir) à Soisy

- ⇒ 18h : 32.39e/16j = 2.02 euros
- ⇒ 19h : 43.17e/16j = 2.70 euros (donc 0.68 euro en plus par rapport à 18h)

b) Modes de paiements

1) Soisy Sur Seine

- les parents d'élèves doivent chaque mois remplir des fiches papier pour l'inscription à la cantine et aux services périscolaires.
 - ensuite ces documents papier sont saisis un à un manuellement par un agent de mairie et archivés. Puis il y a de nouveau un système de contrôle et de saisie par l'agent de mairie à la réception des documents fournis par le périscolaire.
 - enfin, il est procédé à l'encaissement des chèques des règlements de factures et de réservations.
 - système contraignant pour les parents puisqu'il faut prévoir sa consommation sur le mois prochain et remplir un document papier à date fixe.
 - système onéreux pour la commune car il représente une charge importante de travail pour les agents (réception des coupons, saisie des données inscrites sur les coupons, encaissement des chèques, par ailleurs tous les jours il faut que les parents précisent si l'enfant mange à la cantine).
 - absence de lisibilité de la facture qui prend en compte le présentiel et le prévisionnel. Les parents ne savent plus ce qu'ils paient.
- ⇒ retard ou absence de paiements ? Y a-t-il des impayés ? Si oui : à combien s'élèvent leurs montants ? Peut-on envisager de diminuer ces impayés pour augmenter les recettes ?

2) Etiolles

Le paiement s'effectue après réservation sur le système CARTE +. Système de prépaiement, le solde sur la carte doit être positif.

3) Saint Pierre du Perray

Le paiement s'effectue après réservation sur le système CARTE +

Objectif : Eviter 70000 euros d'impayés et 27000 euros de repas jetés par an en gardant une certaine souplesse.

II -ANALYSE DES DIFFERENTES PROPOSITIONS

a) Réductions des dépenses

1) Réductions des postes de dépenses hors scolaires

- **Diminuer les dépenses de fonctionnement, par exemple en diminuant la voilure des services de la mairie pour tous les habitants de la commune :**

- ⇒ Conservatoire municipal (une grande majorité des usagers sont les familles dont les enfants sont scolarisés), école d'arts plastiques, réorganisation de la médiathèque.
- ⇒ Fleurissement de la commune, éclairage de Noël, subventions associations culturelles et sportives, organisations d'événements, prix du multi accueil (facturation d'une journée d'accueil occasionnel si une réservation non annulée ?) etc...
- ⇒ **Chiffrage des efforts déjà effectués ? Réduction du coût (cf. partie b) 1) ?**

2) Réductions des dépenses liées à l'école et au périscolaire

- **Diminuer les dépenses de fonctionnement liées à l'école et au périscolaire,**

Afin d'avoir une idée précise des économies qui pourraient être faites et avoir des indicateurs chiffrés,

- ⇒ **il nous faut connaître précisément des dépenses actuelles puis les ramener au coût par élève.**

Ecoles	Achat de fournitures	Photocopies/ +location photocopieuse +contrat d'entretien	Achats de matériels autres qu'investissements ou remplacement de matériels défectueux/obsolètes	Divers : (spectacles/sorties...)	TOTAL
DONJONS					
MEILLOTES					
PERISCO DONJONS					
PERISCO MEILLOTES					
TOTAL					

Sans ces chiffres nous ne pouvons pas dire si des économies sont envisageables et donc réalisables.

- ⇒ **Chiffrage des efforts faits et à faire ?**

- **Diminuer les dépenses liées à la gestion du périscolaire en la dématérialisant**

Estimation très schématique des réductions de coûts si dématérialisation:

Le coût d'un agent à temps plein, voire d'un deuxième agent à mi-temps

1^{er} agent : 1700 euros * 12 = 20400 + charges sociales 800*12 =9600

2^{ème} agent 850 euros* 12= 10200 + charges sociales 400*12=4800

Soit une économie **entre 30000 et 45000 euros** sur le budget de la commune.

Les communes proches ont su faire la transition à la dématérialisation depuis plusieurs années et il nous semble qu'une année supplémentaire pour ce passage pèse lourd dans le budget de la mairie de Soisy.

La dématérialisation permettrait de ne pas supprimer **la réservation** qui est présentée depuis des années comme un atout pour la sécurité pour nos enfants, qui permettrait de prévoir au mieux l'encadrement et d'éviter le gaspillage.

⇒ Chiffrage des réductions de coût de fonctionnement si mise en place de la dématérialisation/an ?

- **Diminuer l'offre périscolaire**

Si la mairie supprimait les mini-séjours, quelle serait la réduction de coût ?

Serait-il possible de proposer moins de mini-séjours, peut-être un peu plus chers et réservés aux familles qui en bénéficient pour la première fois ?

⇒ Chiffrage des réductions des dépenses si suppression/ou augmentation du coût de ce service/an ?

- **Diminuer le coût du repas ?**

Les enfants mangent la même chose que les personnes âgées de la commune. Les repas sont préparés par la cuisine centrale des Donjons et suivent des règles strictes de diététique. Cependant la plupart des communes externalisent la conception de leurs repas.

⇒ Y aurait-il des économies possibles si l'approvisionnement se faisait **localement** par exemple pour les légumes ou la viande ?

⇒ Pourrait-on **différencier légèrement le repas** pour les aînés et les plus jeunes afin d'éviter notamment le gaspillage ?

⇒ **Externalisation** de la conception des repas ? Coût/repas : réduction ou augmentation des dépenses ?

⇒ Bilan de l'expérience anti-gaspillage au collège l'Ermitage ?

b) Augmentation des recettes

1) Augmentation des recettes hors usagers écoles

Augmentation des tarifs du conservatoire, EMAP ?

⇒ Bilan chiffré ? Augmentation des recettes ?

Augmentation tarif multi accueil ? Absence non justifiée suite à une réservation ? Facturation ?

⇒ Chiffrage du coût du multi-accueil et des réservations non honorées (accueil occasionnel) ? Création d'une facturation spécifique si absence de l'enfant non prévue et non justifiée ?

La mairie doit prendre en compte que les usagers de l'école sont les mêmes que ceux du conservatoire, de la médiathèque et pour certains d'entre eux du multi accueil.

Il faudrait donc des solutions qui n'impactent pas systématiquement les mêmes ménages.

2) Augmentation des recettes usagers écoles/périscolaires

- **Faire payer l'accueil 16H00 16h30**

Cet accueil est imposé par la loi, le décret Peillon ne stipule pas qu'il doive être gratuit.

Toutefois, il s'agit d'un créneau horaire dédié aux temps activités périscolaires (TAP). A ce jour, aucune activité n'est proposée sur ce créneau. D'ailleurs aucun TAP n'est proposé puisque les activités organisées par le périscolaire sur le temps de la pause méridienne ne sont pas ouvertes aux enfants non demi-pensionnaires.

Les parents, même s'ils s'attendaient à devoir payer un jour ce créneau, sont désabusés. Aux Meillottes, si certains profitent de cet accueil gratuit par « confort » beaucoup de parents et notamment un certain nombre de mères enseignantes arrivent juste à 16H30...

Le coût potentiel proposé de 1 euro forfaitaire, s'il est dissuasif pour les « usagers confort », paraît exorbitant pour les familles bénéficiant de ce service. Par ailleurs, il ne correspond pas à une demi-heure de garderie puisque les élèves sortent rarement avant 16H10. Cela rajouterait donc 16 euros pour 20 minutes de garderie dans le budget d'une famille pour UN enfant alors que la garderie jusqu'à 18h00 coûte 32 euros. Cela inciterait les familles à prendre le forfait jusqu'à 18H00 et laisser leurs enfants plus tard à l'école. Cela entraînerait ainsi un surcoût pour la mairie et ne va pas dans le sens du bien-être de l'enfant.

A une exception près, sur l'ensemble des communes citées dans le tableau en ANNEXE 1, cette plage horaire est gratuite.

⇒ Nombre d'enfants bénéficiant de l'accueil périscolaire/an/plage horaire : coût/recette ?

⇒ Existe-t-il un tarif après 19H00 ?

- **Forfait cantine**

La solution de réservation à l'année mentionnée lors de la dernière réunion manque totalement de souplesse et ne correspond pas aux besoins des familles soiséennes. Cela ne convient pas aux parents au foyer, aux professions libérales, aux personnels navigants ou non de compagnies aériennes, aux travailleurs en équipes, aux enseignants du supérieur, aux personnes en recherche d'emploi, etc...

Par ailleurs, bon nombre de grands-parents sont présents à Soisy et profitent de leurs petits enfants. Les nouveaux rythmes scolaires ont déjà remis en cause leur investissement, un système rigide de réservation de cantine les dissuaderait de s'occuper de leurs petits enfants quand leur emploi du temps, bien souvent également chargé, leur permet. A nouveau, ce système ne va pas dans le sens du bien-être de l'enfant.

L'option d'acheter son ticket repas à l'unité (tarif supérieur au tarif forfaitaire) pèserait lourd dans le budget de certains ménages.

Les communes voisines (Saint Pierre du Perray) reviennent sur les systèmes de gestion trop rigides car cela augmente le gaspillage.

- ⇒ Nombre de repas servis dans les cantines scolaires soiséennes/an : coût/recette ?
- ⇒ Prévision d'un système dématérialisé avec la possibilité de réserver/annuler entre 3 à 7 jours avant et facturer au présentiel ?
- ⇒ Les usagers profitant de ce service sans réservation pourraient être facturés plus chers. Une absence qui n'aurait pas été annoncée pourrait être facturée.
- ⇒ Pourrait-on facturer plus cher les réservations hors délais sauf dérogations accordées aux emplois dont les horaires ne sont connus que tardivement ?
- ⇒ Existe-t-il un tarif hors commune ?
- ⇒ Existe-t-il un ou plusieurs tarif(s) enseignant/adulte ?

- **Nouvelle tranche**

Lors de la dernière réunion, la création d'une nouvelle tranche a été évoquée. Voici quelques éléments financiers qui pourraient nous guider dans une prise de décision. Dans l'ANNEXE II figurent les statistiques relatives aux revenus et à la composition des familles Soisiennes avec leur source. Les calculs de revenus moyens hypothétiques par ménage sont également explicités.

Simulation de quotients familiaux. Le mode de calcul retenu est le suivant :

(revenu + allocations familiales) / 12 * nbr de parts.

types de familles Revenus	Monoparentale	Couple 1 enfant Pas d'allocations familiales	Couple 2 enfants Allocations 129,35*12 ou 32,34 *12
15000 1 ^{er} Décile	13500/0/quotient 625 =>3,08	13500/0/500 =>2,43	13500/0/417 =>2,23
21000	18900/0/ quotient 875 => 3,28	18900/0/ quotient :700 =>3,08	18900 /0/ quotient : 584 =>3,08 (Seuil à 552 inf)
29179 Revenu médian soiséen(par unité de consommation : pondération non appliquée)	26261/1642/quotient 1216 =>4,24	26261/0/quotient 973 =>3,77	26261 /0/quotient :811 =>3,28
47867 Revenu pour un couple d' ouvriers		43080/2640/quotient 1595 =>4,71	43080/1961 /quotient :1373 =>4,71
104566 Revenu pour un couple de cadres		94109/1447 /quotient 3485 =>4,71	94109/13939 /quotient 2915 =>4,71

Revenu imposable, Net Imposable, Montant de l'Impôt et Quotient Familial

On s'aperçoit, d'après ces calculs, que les familles même aux revenus modestes ne bénéficient pas des premières tranches prévues par la grille de tarification.

Le seuil de revenu de référence pour une famille ayant deux enfants pour payer le tarif maximal se situe à 46750 euros soit en dessous, d'après les statistiques de l'INSEE, du revenu d'un couple d'ouvriers. Le revenu médian par ménage (2.5 habitants/ménage) à Soisy est de 4116¹ euros / an soit 49392 euros/an.

Si une nouvelle tranche est créée il faut impérativement refondre l'ensemble des tranches car il semblerait que très peu de familles (voire pas du tout ?) ne bénéficient des premières tranches.

¹ Source : www.salairemoyen.com

Le calcul du quotient pour les familles pour déterminer quels tarifs seront appliqués reste théoriquement un système injuste. Il est soit très profitable si le quotient de la famille se trouve à la limite supérieure de la tranche applicable soit lourd dans le budget si le quotient se trouve dans la limite inférieure à la tranche.

Le paiement en fonction du taux d'effort semble plus juste sous réserve que les communes qui l'appliquent fixent un prix plancher et plafond et que le taux d'effort permette de faire une vraie différence.

Pour cette simulation, on retiendra le taux d'effort appliqué par la commune de **Saint Pierre du Perray** pour la cantine 0,20% avec un tarif minimum de 1,13 euros et maximum de 4,02 euros.

Calcul retenu

$$(Rev\ Mensuel \times 0,2)/100$$

types de familles	Monoparentale	Couple 1 enfant Pas d'allocations familiales	Couple 2 enfants Allocations 129,35*12 ou 32,34 *12
Revenus			
15000	=>2,25 / 3,08	=>2,25 / 2,43	=>2,25 / 2,23
1 ^{er} Décile			
21000	18900/0/ quotient 875 =>3,15 / 3,28	18900/0/ quotient :630 =>3,15 / 3,08	18900 /0/ quotient : 568 =>3,15 /3,08
29179	26261/1642/quotient 1216 =>4,02 / 4,24	26261/0/quotient 973 =>4,02 / 3,77	26261 /0/quotient :811 =>4,02 / 3,28
Revenu médian soiséen(par unité de consommation : pondération non appliquée)			
47867		43080/2640/quotient 1595 =>4,02 / 4,71	43080/1961 /quotient :1373 =>4,02 / 4,71
Revenu pour un couple d' ouvriers			
104566		94109/1447 /quotient 3485 =>4,02 / 4,71	94109/13939 /quotient 2915 =>4,02 / 4,71
Revenu pour un couple de cadres			

On s'aperçoit ici que l'idée louable d'utilisation le taux d'effort pour la tarification de la restauration revient à faire payer à la quasi-totalité des familles le même montant qui reste toutefois raisonnable.

A Quincy Sous Sénart où le taux d'effort appliqué est de 0,4% pour la cantine, la fourchette tarifaire est comprise entre 1,50 et 5 euros.

- ⇒ Proportion des familles soiséennes bénéficiant de chaque tranche ?
 - ⇒ Quels critères ont été choisis pour établir la grille de tarification?
 - ⇒ Quelle option choisir : faire payer à pratiquement tout le monde le même tarif s'il est raisonnable ou proposer une tarification *vraiment* échelonnée selon les revenus ?
 - ⇒ Pour avoir une idée précise des augmentations de recettes potentielles, il faudrait calculer ce que rapporterait la création d'une nouvelle tranche et surtout combien elle coûterait aux familles.
 - ⇒ Combien rapporterait l'application du taux d'effort (dégressif en fonction du nombre d'enfants ?)?
-
- ⇒ Quel est l'objectif chiffré global fixé par la mairie en termes d'augmentation de recettes pour les postes : accueil périscolaire et restauration ?

III- ACTIONS A MENER ?

Afin de préparer au mieux la prochaine réunion de concertation sur les tarifs périscolaires et participer à des prises de décisions avisées, la FCPE aimerait pouvoir chiffrer ces différentes situations.

Nous aimerions à nouveau indiquer que les familles d'enfants scolarisés sont des ménages déjà excessivement sollicités financièrement.

Il est également important de retenir que pour la pause méridienne les tarifs soisiens sont plus chers que ceux d'Etiolles et de Saint Pierre du Perray. Il nous semble donc important de ne pas trop augmenter ce coût pour rester cohérent avec ce qui se fait dans les communes voisines.

Même si nous savons que la mairie cherche les meilleures solutions, nous tenions également à souligner que les dépenses de fonctionnement de la mairie ne sont pas essentiellement dédiées aux usagers de l'école et des services périscolaires. Il est donc important de faire des économies sur tous les postes du budget.

Voici nos axes de réflexions et les interrogations que nous avons. Obtenir des chiffres plus précis nous permettrait d'avoir des informations objectives pour poursuivre la concertation de manière éclairée.

- ⇒ choisir des solutions qui privilégient la réduction des dépenses plutôt que l'augmentation des recettes.
- ⇒ Chiffrer toutes les réductions de budget déjà effectuées (suppression de postes/hausse des prix du conservatoire/réorganisation de la médiathèque/diminution de subventions etc...) afin de connaître l'effort budgétaire encore à faire.
- ⇒ Lister et chiffrer les dépenses en rapport avec le scolaire et le périscolaire afin d'évaluer ce qui pourrait être révisable à la baisse.
- ⇒ Chiffrer les réductions de budget si diminution de voilure de services (ex : suppression des mini séjours ?)
- ⇒ Chiffrer les solutions d'augmentation de tarifs en fonction des options choisies (nouvelle tranche/taux d'effort/ % d'augmentation) afin de pouvoir établir un comparatif.
- ⇒ Chiffrer une solution informatique pour une dématérialisation dès **janvier 2016**.

La ville de Soisy est en retard quant à la gestion dématérialisée de ses services périscolaires comparée aux communes voisines. Comme nous l'avons déjà indiqué les tarifs appliqués à Soisy ne font pas partie des moins chers. Une dématérialisation rapide permettrait de limiter une hausse des tarifs.

Nous souhaiterions savoir pourquoi la solution informatique adoptée par la mairie est aussi longue et nous aimerions connaître son coût. Pourquoi le système CARTE + n'a-t-il pas été adopté ?

⇒ Se rapprocher d'Etiolles et Saint Pierre du Perray afin de connaître le coût de CARTE + ?

La création d'une nouvelle tranche ou de plusieurs pour les quotients permettraient à la mairie d'engranger des nouvelles recettes, mais si le taux d'effort était appliqué (avec des tarifs plancher et plafond), tous les foyers paieraient au « juste » prix le service proposé par la mairie (même si on sait que la mairie supporte largement le coût de ses propres services)

⇒ Calcul des recettes si nouvelle(s) tranches OU application du taux d'effort avec tarifs plancher/plafond et dégressif en fonction du nombre d'enfants : comparaison chiffrée ?

Autres axes de réflexions

- pour minimiser les dépenses des parents :

⇒ Différenciation des tarifs restauration pour les élèves apportant un panier repas.

⇒ Différencier le coût de la cantine et de l'accueil le midi afin que les familles puissent déduire l'accueil des enfants de moins de 6 ans de leurs impôts.

- pour mieux appliquer la réforme des nouveaux rythmes scolaires :

⇒ Créer des TAP pour la période d'accueil entre 16h et 16h30 si celle-ci devait être payante afin de respecter au mieux la loi sur les nouveaux rythmes scolaires. Il faudrait peut-être rallonger ce créneau de 15 minutes...

⇒ Se rapprocher d'Etiolles qui propose des activités dans le cadre associatif dès 16h15.

Ainsi si la coupe budgétaire est de un million d'euros en 2016, la réduction des coûts de fonctionnement ajoutée à l'augmentation des recettes de la mairie doivent-elles atteindre ce même montant dès 2016 ? La mairie possède-t-elle une « latitude » financière pour mettre en place de manière échelonnée ces restrictions budgétaires ?

ANNEXE I

Comparaison des tarifs périscolaires de Soisy et de 10 communes

Légende :		Tarif plus élevé qu'à Soisy
		Tarif identique
		Tarif plus faible qu'à Soisy
		tarif le moins élevé+ faible qu'à Soisy, tarif le plus élevé plus cher
		inversement

Communes	St Pierre du Perray	Quincy sous Sénart	Breuillet	Marcoussis	Lisses	Paray	Soisy sur Seine	St Germain les Corbeil	Villemoisson sur Orge	Limours	Etiolles
Nombre d'habitants	8698	7415	7330	7210	7205	7195	7070	7059	6872	6471	3135
TARIF MINI - MAXI 2015											
CENTRE DE LOISIRS											
Mercredi 11h30-19h	5,72 à 12,88 (avec repas) ou 4,59 à 8,86 (sans repas)	2,80-6,85	4,04-9,09 (HC 19,09)	Pas d'infos en ligne		3,86-7,73 (HC 15,46) de 11h30 à 18h30	3,54-13,21	3,98-19,90	1,5-7,65 (HC 9,56)	Pas d'info. Directement sur le site http://limours.portail-familles.net/	3,17-13,41
Demi-journée avec repas								2,62-13,10			
ALSH Demi-journée Maternelle et élémentaire - annulation hors délai (fixé par règlement intérieur en vigueur) sauf présentation d'un certificat médical						7,73-15,46 (HC 30,92)					

ALSH Demi-journée Maternelle et élémentaire – PAI Panier repas	5,39-11,68					3,50-7,00 (HC 14,00)		3,00-15,00			
ALSH Demi-journée Maternelle et élémentaire - PAI panier repas annulation hors délai (fixé par règlement intérieur en vigueur) sauf présentation d'un certificat médical						7,00-14,00 (HC 28,00)					
ALSH Demi-journée Maternelle et élémentaire – PAI Repas mairie						4,38-8,76 (HC 17,52)					
ALSH Demi-journée Maternelle et élémentaire - annulation hors délai (fixé par règlement intérieur en vigueur) sauf présentation d'un certificat médical						8,76-17,52 (HC 35,04)					
Journée 7h30-19h vacances et stages sportifs	9,16 à 19,53 (avec repas) ou 8,03 à 15,51 (sans repas)	5,60-13,70	5,86-13,43 (HC 37,77)		2,41-12,20 (HC 22,39)	5,67-11,33 (HC 22,66)	3,94-15,09	3,98-19,90	3,32-18,24 (HC 22,8)		4,23-17,89
Journée d'accueil avec repas hors commune	45,47										47,65
1 matin + restauration					1,69-9,76 (HC 17,91)						
1 après-midi					1,21 - 6,09 (HC 11,20)						

1 après-midi + restauration					2,17-11,09 (HC 20,69)						
ALSH Journée Maternelle et élémentaire - annulation hors délai (fixé par règlement intérieur en vigueur) sauf présentation d'un certificat médical						11,33-22,66 (HC 45,32)					
ALSH Journée Maternelle et élémentaire – PAI Panier repas	8,83-18,33					5,30-10,61 (HC 21,22)		3,00-15,00			
ALSH Journée Maternelle et élémentaire – PAI Panier repas - annulation hors délai (fixé par règlement intérieur en vigueur) sauf présentation d'un certificat médical						10,61-21,22 (HC 42,44)					
ALSH Journée Maternelle et élémentaire – PAI Repas mairie						6,18-12,36 (HC 24,72)					
ALSH Journée Maternelle et élémentaire – PAI Repas mairie - annulation hors délai (fixé par règlement intérieur en vigueur) sauf présentation d'un certificat médical						12,36-24,72 (HC 49,44)					
Camping (une nuitée)						4,84-9,67 (HC 19,34)					

Journée mini séjour	1 journée accueil de loisirs avec repas + repas du soir						9,85- 37,73	5,78-28,90 (pour un mini séjour de 10 j : 11,20-56,00)		
ACCUEILS PERISCOLAIRES										
Accueil matin 7h30-8h20	1,08-2,91	0,30- 1,00	2,02 à 2,53 (HC 5,35)		0,24 à 1,22 (HC 2,37)	0,85-1,70 (HC 3,40)	0,42- 1,46	0,29-1,45 (les 25 minutes)	1,65-2,07 (HC 2,59)	0,26 -1,12 /1/2 heure
Temps du midi 12h-14h15	1,13-4,02	1,50- 5,00	1,62 à 4,34 (maternelle) et 1,82 à 4,55 (élémentaire) (HC 8,08)		0,96-4,99 (HC 9,49)	3,54 pour toutes les tranches (Hors Commune HC 4,43)	1,32- 4,71		1,11-5,67 (HC 7,09)	1,06-4,47
PAI (Projet d'accueil individualisé) panier repas	0,80-2,82		0,55-1,41 (HC 2,42)		0,53-2,69 (HC 5,22)	2,82 (HC 3,53)			1,11-2,85 (HC 3,56)	
PAI (Projet d'accueil individualisé) Repas mairie						4,57 (5,72)				
Repas enseignant						5,25				
Accueil 15h15 / 16h à 16h30	0,63-1,70									Gratuit
Accueil soir maternelle 16h30- 18h	1,08-2,91				0,48 à 2,45 (HC 4,75)	1,37-2,73 (HC 5,46)	0,84- 4,04	0,75-3,75 (idem élémentaire)	2,81-3,57 (HC 4,46) Idem élémentaire	0,26 -1,12 /1/2 heure
Accueil soir maternelle 16h30- 19h	0,72-1,94 (de 18h à 19h)		2,22 à 3,23 (HC 5,96)				1,14- 5,39 forfait	1,06-5,30 (jusqu'à 19h15) (idem élémentaire)		0,26 -1,12 /1/2 heure

Périscolaire Maternelle Soir (PAI goûter)						1,14-2,27 (HC 4,54)		0,60-3,00 jusqu'à 18h et 0,91-4,55 jusqu'à 19h (idem élémentaire)	2,13-2,89 (HC 3,61) Idem élémentaire		
Forfait mensuel études surveillées jusqu'à 18h							16,23- 32,39				
Prestations occasionnelle études surveillées jusqu'à 18h	1,35-3,64 (de 16h30 à 18h)						3,32- 6,53				
Forfait mensuel études surveillées jusqu'à 19h							21,62- 43,17				
Prestations occasionnelle études surveillées jusqu'à 19h							4,10- 8,09				
Etudes surveillées (forfait mensuel, gouter inclus)			10 à 15 (2 j/sem) (HC 22) 20 à 30 (4 j/sem) (HC 44)						38,45 /élève et par mois (29,6 à partir du 2e enfant)		
Périscolaire Elémentaire Soir			1,20 à 1,70 (HC 3,20)			0,24 à 1,22 (HC 2,37)	0,57-1,13 (HC 2,26)				
Etudes (tarif par jour)						0,81-1,72 (HC 3,15)	0,85-1,70 (HC 3,40)				
Accueil mercredi midi 11h30- 13h	0,72-1,94 (12h à 13h)						0,57-1,13 (HC 2,26) de 11h30 à 12h30	0,62- 2,18			0,26 -1,12 par 1/2 heure gratuit=>12h15
Accueil postscolaire		0,90- 2,01									

TAUX D'EFFORT											
Restauration	0,20%	0,004							0,00446 (pour PAI 0,00232)		
Accueil pré-scolaire	0,11%	0,00063							$0,36 \times \text{QF}/1000 + 1,56$		
Accueil post-scolaire	0,0071 à 0,114%	0,00127							$(0,65 \times \text{QF}/1000) + 2,65$ [pour PAI : $(0,65 \times \text{QF}/1000) + (2,65 - 0,67)$]		
Accueil de loisirs 1/2 journée	0,345 à 0,502%	0,0053							0,006		
Accueil de loisirs journée	0,604 à 0,761 %	0,0106							0,01295		

SYSTÈME DE RESERVATION	CARTE +	Pas d'info	Coupon de réservation disponible sur le site internet	feuille de liaison	carte esP@ssLisses qui permet aux enfants de badger sur les bornes mises à disposition pour valider sa présence. Elle est rattachée à un compte famille qui peut être consulté et alimenté à tout moment sur un portail esP@ssLisses. Gérée par le site CapDémat version 4.6.5.1	Coupon dispo sur le site internet avec possibilité de le retourner par mail		Fiche d'inscription en ligne et réservation papier ou par mail	Fiche d'inscription à retirer à la mairie	Portail Famille gratuit http://limours.portail-familles.net/ , accessible 24/24H, 7/7 jours.	Carte +
	Scolarest	scolarest	Sogeres	scolarest	sogeres	service de restauration municipale		sodexo	sodexo	yvelines restauration	Cuisine centrale de Corbeil

SOURCE & COMPLEMENT D'INFO

ST PIERRE DU PERRY

- 1) Source : http://www.saint-pierre-du-perry.fr/IMG/pdf/tarifs_periscolaires_2014-2015.pdf
- 2) supplément de facturation journalier pour retard de récupération de l'enfant au-delà de 19h : 10 euros
- 3) Frais d'absence de réservation préalable ou réservation hors délai par forfait et par enfant : 3 euros
- 4) Plafonnement des frais d'absence de réservation préalable ou réservation hors délai par enfant et par jour : 5 euros

QUINCY SOUS SENART

Source : <http://www.mairie-quincy-sous-senart.fr/fr/information/65357/nouvelles-activites-periscolaires> et <http://cities.reseaudesvilles.fr/cities/65/documents/1v32biwzl2yll7l.pdf>

- 1) Mise en œuvre d'un tarif unique PostScolaire qui comprend les NAP, l'accueil postscolaire et l'étude surveillée.
- 2) Le goûter est inclus dans la prestation accueil postscolaire pour tous les enfants qui participeront aux activités suivantes : Accueils postscolaires, NAP, Etudes surveillées et C.L.A.S
- 3) Une dégressivité est appliquée au taux d'effort selon le nombre d'enfants dans la famille inscrits à l'activité : 5% pour 2 enfants, 10% pour 3 enfants, 15% pour 4 enfants et +.
- 4) De plus, si l'un des enfants de la famille est porteur de handicap, le taux d'effort retenu est le taux correspondant à un enfant supplémentaire.
- 5) De 15h45 à 16h15, une pause récréative gratuite est mise en place pour permettre aux familles de venir chercher leur(s) enfant(s).

PARAY

Source : <http://www.paray-vieille-poste.fr/Vos-demarches-et-services/Scolaire-Enfance-Jeunesse/Inscrire-mon-enfant-aux-accueils-de-loisirs-et-periscolaires>

- 1) Existence d'une charte des paiements. Toute annulation de journée doit être effectuée 8 jours avant la date à annuler. Ce délai non respecté et sans justificatif (type certificat médical déposé dans les 7 jours), la journée est facturée selon la règle : doublement du tarif forfaitaire journalier de la tranche concernée.
- 2) Accueil préscolaire de 7h à 8h20 et post-scolaire de 16h à 18h30 (garderie de 16h à 16h30). Etudes surveillées de 16h30 à 17h30.
- 3) Horaires d'accueil du centre de loisirs : 7h - 18h30

LISSES

- 1) Etudes surveillées de 16h30 à 18h les lundis et jeudis. Accueil préscolaire de 7h30 et jusqu'à 8h20 et postscolaire de 16h30 à 19h. Gratuité entre 16h et 16h30 à priori.
- 2) Source : <http://www.ville-lisses.fr/grandir/temps-periscolaires>

MARCOUSSIS

- 1) Accueil préscolaire de 7h30 à 8h30 et postscolaire de 16h30 à 18h30. Etudes surveillées de 16h30 à 18h.
- 2) Inscription à la restauration annuelle ou mensuelle. Pour la réservation mensuelle, annulation du repas possible, uniquement par écrit (courrier ou courriel) jusqu'au Jeudi minuit de la semaine précédente, passé ce délai le repas sera facturé. En cas d'absence de l'élève, repas non facturé (sauf cas exceptionnel).

BREUILLET

- 1) Source : http://www.ville-breuillet.fr/download/Education/tarifs_scolaire_2015_2016.pdf
- 2) Facturation complémentaire après 19h de 4 euros le quart d'heure par enfant.
- 3) Temps libre surveillé 15h45-16h30. Etudes surveillées de 15h45 à 17h15 puis après post scolaire jusqu'à 19h.
- 4) Accueil préscolaire 7-8h30 et post de 15h45-19h

ST GERMAIN LES CORBEIL

- 1) Paiement des prestations périscolaires en ligne
- 2) Accueil préscolaire 7h30-8h30 et post de 16h à 19h15. Etudes de 16h à 17h30
- 3) En cas d'annulation, le Service Enfance doit être prévenu 48 heures à l'avance (Jours ouvrés), par Email, courrier, fax avant 9h.
- 4) Pour valider les inscriptions, le compte famille doit être à jour des règlements.
- 5) Pour les accueils de loisirs et le temps post scolaire, le tarif de dépassement après 19h (accueil de loisirs) et 19h15 (post-scolaire) est de 3,28 euros l'unité de 30 minutes.
- 6) Source : <http://www.saint-germain-les-corbeil.org/jeunesse/enfance/>
- 7) Pour le centre de loisirs, toute journée d'absence prévenue hors délai (48 heures avant) est facturée 5 euros. Toute journée d'absence non prévenue est facturée entièrement

VILLEMOISSON

- 1) restaurant réservé aux enfants dont les deux parents ont une activité professionnelle ou sont en recherche d'emploi et aux familles comptant au moins trois enfants. Les enfants dont l'un des parents est présent au foyer peuvent y prendre leur repas une fois par semaine au tarif maximum
- 2) Source : <http://www.mairie-villemoisson.fr/index.php/enfance-jeunesse/scolarite/restauration-scolaire.html#Tarifs-restauration-scolaire>
- 3) Accueil préscolaire : 7h00 à 8h20 (avant la classe) et post de 16h30 à 19h00 (après la classe)
- 4) Etudes surveillées de 16h00 à 17h30

5)Aucun enfant ne peut être gardé après 19 heures. Au-delà, une contribution financière exceptionnelle (15 euros par heure) est exigée, toute heure commencée étant due.

Etiolles

1) Paiement des prestations en ligne /espèces/chèque ticket cesu en prépaiement

ANNEXE II

<http://www.insee.fr/fr/themes/comparateur.asp?codgeo=com-91600> :

Revenus	Soisy-sur-Seine (91450)
Nombre de ménages fiscaux en 2012	2 842
Part des ménages fiscaux imposés en 2012, en %	85,3
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2012, en euros	29 178,6
Taux de pauvreté en 2012, en %	5,0

Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

FAM T3 - Composition des familles –Soisy Sur Seine

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

	2012	%	2007	%
Ensemble	1 964	100,0	2 084	100,0
<i>Couples avec enfant(s)</i>	<i>900</i>	<i>45,8</i>	<i>988</i>	<i>47,4</i>
<i>Familles monoparentales</i>	<i>208</i>	<i>10,6</i>	<i>220</i>	<i>10,6</i>
<i>hommes seuls avec enfant(s)</i>	<i>40</i>	<i>2,0</i>	<i>44</i>	<i>2,1</i>
<i>femmes seules avec enfant(s)</i>	<i>168</i>	<i>8,6</i>	<i>176</i>	<i>8,4</i>
<i>Couples sans enfant</i>	<i>856</i>	<i>43,6</i>	<i>876</i>	<i>42,0</i>

REV T3 - Distribution des revenus disponibles de l'année 2012

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

	2012
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	29 179
Rapport interdécile (sans unité)	3,6
1er décile (en euros)	14 960,4
9e décile (en euros)	54 388,3

SAL T1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2012

Champ : Secteur privé et entreprises publiques, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence.

	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	19,8	16,5	22,3
Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés	29,4	24,2	32,0
Professions intermédiaires	16,3	15,7	16,8
Employés	12,2	11,9	13,1
Ouvriers	13,1	12,1	13,2

donc on peut prendre pour les calculs:

-1er décile : 14960

-1 femme ouvrière (monoparentale) : 22893

-1 homme ouvrier (monoparentale) : 24974

-médiane : 29 179

-1 couple d'ouvriers $12,1 \times 151,67 \times 12 + 151,67 \times 13,2 \times 12 = 22893 + 24974 = 47867$

-1 couple de cadres $151,67 \times 24,2 \times 12 + 151,67 \times 32 \times 12 = 44044 + 60522 = 104566$